

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

L'an deux mille vingt-cinq, le Premier Avril, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Farah CASTANIER, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Carmen FARJAS donne pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ.

Exposé des motifs :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 développée CCAS +3500 habitants ;

Considérant le résultat cumulé de la section de fonctionnement décomposé comme suit :
Excédent de Fonctionnement pour la gestion de l'exercice 2024 : +38 328,82€
Déficit de Fonctionnement 2023 D002 repris au Budget 2024 : - 15 515,84€
Résultat cumulé 2024 excédentaire R002 à reprendre au BP 2025 : + 22 812,98€

Et le résultat cumulé de la section d'investissement :

Excédent Investissement pour la gestion de l'exercice 2024 : + 83 576,31€
Excédent Investissement 2023 R001 repris au Budget 2024 : + 163 923,55€
Résultat cumulé 2024 excédentaire R001 à reprendre au BP 2025 : + 247 499,86€

Les restes à réaliser de la section d'investissement en Dépenses comme en Recettes étant repris au Budget Primitif 2025, il est donc nécessaire de calculer le besoin de financement, comme ci-dessous référencé :

Solde des restes à réaliser : + 2 545,00€
Restes à Réaliser en Dépenses : 2 545,00€
Restes à Réaliser en Recettes : 0,00€

Le solde R001 déduit des restes à réaliser étant positif :

→ 247 499,86€ - 2 545€ = + 244 954,86€,

Il n'y a pas de nécessité d'affecter d'excédent de fonctionnement. Il n'y a donc aucun besoin de financement à enregistrer au 1068.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir :

- Affecter la totalité de l'excédent d'investissement soit + 247 499,86 € au R001 au BP 2025 du CCAS
- Affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement soit + 22 812,98 € au R002 au BP 2025 du CCAS

Date de la convocation :
26/03/2025

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 10
Absents : 2
Absents représentés : 1
Votants : 11

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Numéro :

2025-005

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL CCAS

AFFECTATION DU
RÉSULTAT DE L'EXERCICE
2024 A REPENDRE AU
BUDGET PRIMITIF 2025

Secrétaire de séance :

Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil

1. **De voter** la délibération d'affectation à reprendre au BP 2025 - Budget principal CCAS de la ville de Servian.
2. **D'autoriser** M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
3. De transmettre la présente délibération aux services préfectoraux pour contrôle de légalité.

*Ainsi délibéré à Servian les jour, mois et an désignés ci-dessus.
Pour expédition conforme,*

**Le Président du C.C.A.S.
Christophe THOMAS**

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 15/04/2025

